



# SUBVENTION DE PRÉVENTION TPE

Septembre 2019 – V1

Pour aider les **établissements de moins de 50 salariés** à prévenir les risques professionnels, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des subventions prévention TPE (ex AFS) :

## Aide et soin à la personne à domicile ou en établissement (jusqu'au 31/12/20)

Objectif : réduire les risques liés aux ports de charges lourdes, aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes et ceux liés aux chutes

À Domicile : pour les entreprises relevant des codes risques : 851AC, 853AB

En établissement : pour les entreprises relevant des codes risques : 851AD, 853AC, 853AD

## Airbonus

Objectif : réduction de l'exposition aux gaz et fumées d'échappement

Pour les entreprises relevant des codes risques : 293 DC, 312 AG, 341 ZE, 342AB, 452PB, 455ZB, 501 ZF, 502ZH, 503AD, 516NC, 524PB, 602MG, 602BD, 621ZC, 741GB, 742CB, 743BA, 746ZA, 900BF

## Bâtir + pour un chantier plus sûr

Objectif : améliorer les conditions d'hygiène et réduire les risques de chutes et les troubles musculosquelettiques (TMS)

Pour les entreprises dont le code risque relève du CTN B ou du CTN G (703AD uniquement)

## Couteaux +

Objectif : réduire les risques de TMS et de coupures/piqûres liés à l'utilisation d'outils de travail coupants

Pour les entreprises dont le code risque relève du CTN A, CTN D, CTN E hors établissements couverts par la fonction publique territoriale/ hospitalière

## Echafaudage +

Objectif : réduire les risques liés aux chutes de hauteur

Pour toutes les entreprises, en particulier le BTP à l'exclusion des entreprises relevant des codes risque : 801ZA, 802AA, 802CA, 751AE, 751AG, 751BA, 751BB

## Equip'mobile +

Objectif : réduire l'exposition des salariés aux risques liés au déplacement de charge (accidents, TMS)

## Filmeuse +

Objectif : Réduire les risques associés au filmage manuel des palettes

Pour les entreprises du régime général, hors établissements couverts par la fonction publique territoriale/ hospitalière

## Garage + sûr

Objectif : protéger les salariés du secteur de la réparation automobile contre les risques chimiques et les troubles musculo-squelettiques (TMS)

## Hôtel +

Objectif : prévenir les lombalgies, les TMS et les risques chimiques

Pour les entreprises dont le code risque relève des CTN D / H / I



### Préciseo

Objectif : réduire les risques liés aux postures et gestes de travail des coiffeurs ainsi qu'à la pollution de l'air liée aux produits de teinture des salons de coiffure et à l'utilisation des produits de teinture  
Pour les entreprises relevant du code risque : 930DB

### Propreté +

Objectif : réduire les risques liés aux port de charges lourdes, aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes, aux chutes et à l'exposition aux produits chimiques lors d'opérations de mise en propreté  
Pour les entreprises du régime général, hors établissements couverts par la fonction publique territoriale/ hospitalière

### Soudage + sùr

Objectif : réduire les risques liés à l'inhalation des fumées de soudage  
Pour les entreprises exerçant une activité de soudage à l'arc ou de formation aux opérations de soudage à l'arc, hors établissements couverts par la fonction publique territoriale/ hospitalière

### Stop Amiante

Objectif : réduire les expositions aux fibres d'amiante et faciliter les phases de décontamination des salariés  
Pour les entreprises des secteurs du BTP/ nettoyage / maintenance dont le code risque relève des CTN A / B / C / I  
Sont exclues les entreprises de SS3 certifiées (ou en cours de certification) « Amiante » par un organisme accrédité par le COFRAC ou qui ont fait l'objet d'un retrait de certificat depuis moins de 3 ans

### Stop Essuyage

Objectif : réduire fortement le taux de TMS et les risques de coupure de la main lors de l'essuyage des verres  
Pour les entreprises relevant des codes risques : 553AC, 801ZA

### TMS Pros Diagnostic

Objectif : identifier et maîtriser les risques de TMS par la formation d'une personne ressource ou la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action

### TMS Pros Action

Objectif : réduire les contraintes physiques en particulier lors de manutentions manuelles, d'efforts physiques ou de postures contraignantes  
Sous condition de fournir au préalable un diagnostic et un plan d'actions réalisés par un prestataire (le SPST par ex) ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS

### Conception des Lieux et des Situations de Travail (CLST) – subvention régionale

Concerne les entreprises du régime général quel que soit le secteur d'activité dès lors qu'elles ont un projet de construction ou de réaménagement de leurs locaux de travail : circulation extérieure, protections collectives contre les chutes de hauteur, éclairage naturel, acoustique, ventilation des locaux, mise en place de revêtements de sols antidérapants dans les locaux de fabrication de produits alimentaires

Ces subventions sont accordées dans la limite des budgets disponibles, sous réserve de remplir les conditions générales d'attribution, jusqu'au **31/12/2020** (hormis le CLST dont l'échéance est le **31/12/2019**).

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la CARSAT Alsace-Moselle en cliquant sur le lien en bas de page.



Rendez-vous sur notre site internet [www.spst.fr](http://www.spst.fr) pour en apprendre plus sur vos obligations et découvrir nos autres Fiches Conseil.

#### Sources :

<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/les-incitations-financieres/les-subventions-prevention-tpe.html>

